

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 octobre 2022**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 28      Conseillers présents : 23 (3 procurations)

L'an 2022, le 17 octobre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Madame Véronique BRUDER a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 11 octobre 2022.

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Sonja JEHL	Mme Elsa ESTREICHER
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Sonia PINTO	Mme Elodie PAULUS (arrivée au point 2)
M. Jean-Jacques KNOFF	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Julie ROJDA	Mme Chantal WINTZ
M. Bruno LEFEBVRE	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
Mme Véronique BRUDER	Mme Séverine RAMSEYER	

**Membres absents excusés :**

Mme Ellia FONTAINE (procuration à Florence SCHWARTZ), M. Richard BAUMERT (procuration à Jacky WOLFARTH), M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jean-Jacques KNOFF), M. Vincent KALT.

**Assistaient en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

**DCM66/08/2022      Convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace pour la mise à disposition de locaux pour le centre médico-social**

Mme Florence SCHWARTZ, Adjointe au Maire, rappelle que la Collectivité Européenne d'Alsace occupe des locaux communaux sis 23 rue du Docteur Sieffermann pour le fonctionnement d'un centre médico-social. La surface mise à disposition est de 158 m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser la situation, il convient qu'une convention de mise à disposition soit signée entre la CEA et la Ville.

Entendu les explications de Mme Florence SCHWARTZ, Adjointe au Maire,

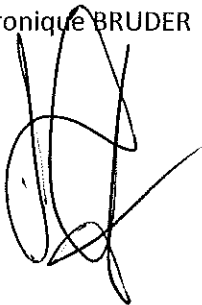
le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

décide de :

- approuver les termes de la convention comme suit :
  - o une durée ferme de 3 ans avec renouvellement annuel par tacite reconduction
  - o mise à disposition consentie à titre gratuit, considérant le service public rendu à la population
  - o la CEA rembourse à la Ville les charges relatives à l'eau, le chauffage, l'électricité et les ordures ménagères.
- autoriser M. le Maire à signer la convention et toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,  
Véronique BRUDER



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

